



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2015, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Véronique Polito, Présidente
CONSEIL GENERAL	42 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Eva Maria Genewein Depelteau et Sabine de Raemy MM. Denis Pythoud, Claude Longchamp, Loris Schnarrenberger, Jean-Daniel Margueron, Salvatore Mirata et Giovanni-Antonio Colombo M. Vital Studer arrivera avec du retard.
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2015
2. Règlement pour le service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
3. Réhabilitation de l'école de Cormanon
4. Divers

Mme Véronique Polito, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mme et MM. les Conseillers communaux, les représentants de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre séance de ce soir.

Nous entrons dans la dernière année de cette législature durant laquelle nous devons poursuivre des projets importants pour les habitants de notre Commune. Je pense notamment à la réhabilitation de l'école de Cormanon ou encore à la construction de la nouvelle école du Platy. Deux projets d'investissement qui participeront à la qualité de vie de notre commune dont profiteront les générations futures.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 15 septembre 2015, soit dans le délai de principe de 15 jours et qu'elle a, donc, ainsi été régulièrement convoquée.

J'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Nous sommes 41 conseillers généraux.

Mme Sabine de Raemy, scrutatrice, excusée, est remplacée par M. François Grangier.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous rappelle que les débats sont enregistrés.

J'ai le plaisir de saluer parmi nous un nouveau collègue. Il s'agit de M. Michael Zaugg qui habite notre Commune depuis 2001. Il est domicilié à la Route des Blés d'Or. Il est marié et père d'un enfant.

M. Michael Zaugg remplace M. François Pythoud qui a pris congé lors de la dernière séance du Conseil général. Son assermentation a eu lieu le 22 septembre 2015 à la Préfecture de la Sarine. Dès lors, il peut siéger et voter au sein de notre Conseil général.

Se sont excusés pour ce soir, au niveau du Conseil général :

- Mmes Eva Maria Genewein Depelteau et Sabine de Raemy

- MM. Denis Pythoud, Claude Longchamp, Loris Schnarrenberger, Jean-Daniel Margueron, Salvatore Mirata et Giovanni-Antonio Colombo.
- M. Vital Studer arrivera avec du retard

Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai une communication à vous transmettre. Les Présidentes et Présidents des Conseils généraux des communes de Marly, Fribourg et Villars-sur-Glâne se sont rencontrés afin de discuter de la possibilité d'une rencontre commune. Le but est de partager, avant la fin de cette législature, un moment d'humour et de convivialité dans un cadre divertissant, détendu, sans les contraintes protocolaires.

Nous nous sommes entendus sur le principe d'une invitation pour une rencontre en soirée, en semaine, avant la fin de l'année. La participation se fera sur une base volontaire. Vous recevrez, probablement, une invitation dans les prochaines semaines dès que nous aurons fixé une date qui convienne aux différents conseils.

Je passe à l'ordre du jour qui comporte 4 points. Avez-vous des remarques à formuler à ce sujet ? Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2015

M. Vital Studer, Conseiller général, rejoint la séance à 19h35.

Mme Véronique Polito, Présidente. Vous avez tous reçu le procès-verbal de cette séance. Avez-vous des remarques à son sujet ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. En page 43 du procès-verbal du Conseil général, il est mentionné,

« En page 18, on constate que la Commission des services techniques, Environnement, Energie et Agenda 21 n'a eu aucune réunion en 2014 ainsi qu'en 2013, 2012 et 2011. Est-ce que cette commission a encore un sens ».

Sauf erreur, ce n'est pas exactement comme je me suis exprimé. De mémoire c'était :

«... 2014, zéro réunion, 2013, zéro réunion, 2012, zéro réunion et 2011 zéro réunion... »

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres remarques sur le procès-verbal ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 28 mai 2015 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2015 est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif au règlement pour le service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

Mme Véronique Polito, Présidente. Le Conseil communal nous a présenté un projet de nouveau règlement communal qui tient compte des modifications du cadre légal intervenues au niveau cantonal. Ce règlement ainsi que l'annexe 3 qui fixe les tarifs de facturation des interventions doivent être approuvés par le Conseil général.

Y a-t-il une remarque de la Commission financière ? M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 16 septembre 2015, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière a pris note que ce nouveau règlement répond essentiellement à l'organisation actuelle du service du feu au regard de la législation en vigueur. Compte tenu du fait que ce règlement n'entraîne pas de conséquences financières nouvelles pour la Commune, la Commission financière renonce à émettre un préavis.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Mme Véronique Polito, Présidente. La parole est au Conseil général pour la discussion générale. Pas d'intervention. Y a-t-il une intervention de détail ? M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Conseiller général. Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne a décidé, à l'unanimité, d'accepter le message et d'approuver ainsi le règlement. Nous souhaitons pourtant que l'article 1.3 de l'ancien règlement, définissant les termes désignant les personnes s'appliquant aux femmes et aux hommes, soit aussi intégré dans le nouveau règlement.

Mme Véronique Polito, Présidente. Pour la bonne compréhension, il s'agit d'introduire le point 1.3 de l'ancien règlement dans le nouveau. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre position par rapport à ce point et faire éventuellement une contre-proposition ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, le langage épïcène n'est peut-être pas utilisé dans tous les articles. Je ne vois pas d'opposition à insérer ce point dans le nouveau règlement. Néanmoins, je constate que le langage épïcène est intégré dans certains articles, comme par exemple l'article 5, où l'on parle d'homme ou de femme. Certains termes tels que sapeurs-pompiers ou commandant, ne sont pas épïcènes, il est vrai.

Mme Véronique Polito, Présidente. Même si les modifications sont plus ou moins déjà intégrées dans le texte du nouveau règlement, maintenez-vous votre amendement ?

Etant donné que le Conseil communal accepte cette proposition d'amendement et ne suggère pas de modification, je propose de soumettre cette proposition au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition d'amendement telle que formulée, c'est-à-dire l'ajout du point 1.3 de l'ancien règlement dans le nouveau, sont priés de le manifester par main levée.

La modification est acceptée à l'unanimité, moins 5 non et 2 abstentions.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous allons passer au vote sur l'ensemble du règlement.

Celles et ceux qui acceptent le règlement pour le service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ainsi que son annexe 3, tels qu'ils nous ont été soumis, sont priés de le manifester par main levée.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon

Mme Véronique Polito, Présidente. Pour rappel, ce message s'ajoute aux quatre autres qui ont été soumis et acceptés par le Conseil général entre le mois de mai 2012 et celui du 19 mars 2015. Le Conseil communal nous soumet aujourd'hui une demande de crédit supplémentaire afin de faire face à des dépenses imprévues et mener à terme les travaux de réhabilitation de l'école de Cormanon. La parole est à la Commission financière. M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 16 septembre 2015, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud, M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseillers communaux en charge du dossier, et Mme Catherine Duvoisin, Responsable du secteur de la police des constructions et des bâtiments.

La Commission financière et le Conseil général sont appelés à se prononcer sur un crédit supplémentaire de plus de 4 millions de francs basé sur une simple étude de faisabilité, sans avant-projet qui aurait permis de connaître certains détails de réalisation et répondre aux nombreuses questions laissées en suspens. C'est donc un blanc-seing qui est demandé au Conseil général qui doit ainsi renoncer à se prononcer sur les options à choisir.

La Commission financière constate aussi que le message présente de nombreuses lacunes et ne répond de loin pas aux questions que la Commission financière est en droit de se poser vu l'évolution d'un tel dossier, notamment quant à son aspect financier. La Commission financière se sent mise devant le fait accompli, pressée par l'urgence à donner son aval alors qu'il ne lui est pas possible, en l'état, de cerner tous les coûts financiers (directs ou indirects) liés à la reconstruction d'une aile de l'école.

En effet, dans le message manque une vue d'ensemble concernant l'effectif scolaire et celui des accueils extrascolaires et leur évolution ainsi qu'un comparatif avec les autres cercles scolaires. Aucune réflexion financière n'a été menée concernant le réfectoire et son équipement (cuisine Fr. 40'000.--) alors qu'il y a peut-être un doublon avec la grande salle de Cormanon et la cuisine existante. Ne pourrait-elle pas être utilisée aussi comme salle de rythmique pour les classes enfantines ? Qui cuisinera pour les enfants des AES en utilisant cette cuisine et à quel prix (traiteur, cuisinier à engager) ? Quelles seront les répercussions

sur les Martinets qui servent le repas de midi aux AES ? Qu'en est-il de l'ascenseur ? Les plans ne renseignent pas sur sa localisation et quelle en est la justification ? Quant au mobilier prévu pour les AES, ne pourrait-on pas le récupérer dans les AES actuels ?

La Commission financière a également le souci de savoir si la réglementation sur les marchés publics sera bien respectée alors que les coûts de construction auront fortement augmenté. De plus, qu'en est-il de l'étude Lutz ? A-t-elle fait l'objet de manquements ayant conduit à la situation actuelle ? Si tel est le cas, la Commission financière demande que le Conseil communal agisse de manière à faire supporter la responsabilité qui incombe à ce bureau d'architecte.

L'urgence n'ayant pas été véritablement démontrée, puisque les salles de classe proprement dites ne sont pas touchées par la reconstruction et que la salle de gymnastique est déjà inutilisable depuis la rentrée scolaire, d'une part, et d'autre part en raison des nombreuses inconnues et incertitudes liées à ce projet de reconstruction, la Commission financière demande, à l'unanimité des membres présents, le renvoi de ce message. Un nouveau message complété par un projet plus précis, un plan affiné et des projections assorties des conséquences financières est attendu pour la séance du mois de décembre 2015, en lien avec la demande de crédit pour une troisième salle de sport à l'école du Platy.

Ce rapport a été établi suite à la séance du 16 septembre 2015 et a été envoyé au Conseil communal pour qu'il prenne position. Dès lors, le Conseil communal a envoyé à la Commission financière un certain nombre de documents supplémentaires, notamment, ceux concernant les effectifs scolaires, un rapport de travail sur les besoins en locaux à l'école de Cormanon, un rapport de l'AES concernant la rénovation et la construction de l'aile nord et de la salle gym, deux courriers expliquant un certain nombre de points ainsi qu'un rapport interne des Services techniques.

Selon mes informations, tous ces documents ont également été envoyés aux chefs de groupe des divers partis du Conseil général.

La Commission financière s'est réunie, ce soir à 19h00, pour débattre sur ces documents et sur l'influence que ceux-ci peuvent avoir sur le message.

Il y a deux volets dans ce message. Le premier, on nous demande d'investir pour reconstruire l'aile nord de l'école de Cormanon en urgence pour des raisons de sécurité certes avec des avantages, tels que des salles de classe supplémentaires, une salle de gym neuve, etc. Le

deuxième est un volet caché. Celui du regroupement des AES, décidé par le Conseil communal, qui aura des répercussions financières, non pas sur le budget des investissements mais bien sur celui de fonctionnement. Ces montants ne sont pas clairs et ne ressortent pas dans le message et les documents.

La Commission financière maintient son avis défavorable suite à cette deuxième séance. Elle est, relativement, déçue du contenu du premier message. Le complément aurait dû être amené à tout le monde dès le début, ce qui n'a pas été fait. D'autre part, l'implication de l'investissement sur le fonctionnement et surtout les coûts supplémentaires que cela pourrait engendrer, ne sont pas clairs. Imaginons qu'en construisant une cuisine, il faut un cuisinier ou un traiteur. Ces explications nous ont été données dans l'urgence et nous n'avons pas vraiment pu étudier ces documents d'une manière posée.

De ce fait, la Commission financière émet un préavis défavorable pour ce message.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Si j'ai bien compris, la Commission financière est défavorable et demande le renvoi du message. Je comprends l'humeur de la Commission financière et des Conseillers généraux qui ont pris connaissance du premier message. Je reconnais que le Conseil communal a agi dans l'urgence et a aussi été mis, lui-même, devant les faits accomplis.

Juste avant l'été, le Conseil communal a dû agir rapidement dans le cadre de ce dossier. Il a fallu trouver des solutions durant la période des vacances avec des acteurs qui n'étaient pas présents. Je comprends que le message ne pouvait pas être complet d'où les précisions apportées par les différents collègues du Conseil communal et les services impliqués pour la réhabilitation de cette école.

Le Conseil communal a toujours été attentif sur le besoin en salles de classe car il y a un tableau qui l'informe et le sensibilise sur cette évolution. Le Conseil communal ne s'est pas rendu compte que le Conseil général n'a pas les mêmes informations d'urgence que l'Exécutif. Il s'agit d'une lacune, que nous reconnaissons, dans le cadre de l'établissement de ce message.

Cependant, je vous invite, tout de même, ce soir à débattre sur ce message et surtout à poser des questions que nous pourrions compléter par des explications. Je me permettrai,

techniquement, de vous orienter un peu sur l'évolution à ce jour du message et également de vous expliquer clairement les différents points qui ont été soulevés par la Commission financière dans son premier message adressé au Conseil communal le 21 septembre 2015.

Pour l'instant, je vous invite à ne pas renvoyer ce message.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Marthaler, maintenez-vous la demande de renvoi du message au nom de la Commission financière ?

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. La Commission financière émet un préavis. Le premier rapport demandait un préavis de renvoi. Actuellement, la Commission financière préavise défavorablement le message. Il n'y a pas de demande de renvoi de la part de la Commission financière. C'est aux groupes de le demander.

Mme Véronique Polito, Présidente. J'ouvre la discussion générale et je donne la parole au Conseil général. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Le groupe socialiste s'est penché sur le message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon et il a décidé de voter, de manière unanime, en faveur de ce dernier bien que le message ait fait l'objet de nombreuses critiques.

Nous pensons que la nécessité de cette réhabilitation est primordiale. Les élèves ont le droit de pouvoir s'épanouir dans un endroit sécurisé. Il n'est pas concevable de tergiverser sur ce message et impensable de prolonger une période durant laquelle ces mêmes enfants et leurs enseignants circulent dans un hall où un étayage représente un danger potentiel pour leur sécurité. De plus, la Commune se doit, envers les enseignants mais aussi les élèves, de mettre à disposition un certain nombre de salles de classe, dont la salle de gym fait partie intégrante, offrant des conditions idéales pour l'éducation et la transmission du savoir. Le bâtiment en question doit être démolé et reconstruit. Nous sommes d'accord sur le principe et il faut le faire au plus vite. Selon les informations, en flux discontinu, que le Conseil communal nous a fournies, directement ou pas, les besoins en salles supplémentaires existent réellement, même dans l'optique d'une quatrième école au Platy. Cette réhabilitation amène donc une vraie plus-value au bâtiment scolaire de Cormanon.

Néanmoins, la manière dont le message nous a été présenté et la somme en jeu nous préoccupent.

Tout d'abord, le message. Certes, le Conseil communal s'est trouvé dans une situation difficile, sans avoir le temps à disposition pour prendre une décision plus réfléchie et présenter un projet plus précis. Néanmoins, il ne peut prétendre que le Conseil général, qui doit se pencher sur la question, l'analyser au mieux avec les informations mises à disposition par ce même Conseil communal et ensuite voter un crédit, puisse prendre une décision bien pensée quand les informations sont lacunaires, tant sur l'aspect général du dossier que sur son aspect financier. Nous faisons entière confiance à notre Exécutif et nous nous rendons compte que la charge qui incombe à ses membres est lourde et difficile à relever pour un organe de milices. Nous savons aussi que les services techniques sont surchargés, mais il nous est difficile de remplir notre mandat dans ces conditions.

Concernant l'aspect financier. Depuis dix ans, notre Commune mène une politique financière responsable qui a permis, entre autres, de réduire fortement son endettement. En tant que socialistes, nous avons démontré que la capacité à gérer les finances d'une commune n'est de loin pas l'apanage de la seule droite. Ce soir, il nous est demandé de délier notre bourse pour 4 millions supplémentaires, sur un projet pour lequel nous avons déjà accepté un crédit de plus de 7 millions. La facture se monterait donc à plus de 11 millions. Le projet concerne l'éducation, l'avenir de notre jeunesse et de notre société. Freiner un tel projet serait insensé et ce n'est pas ce que nous voulons. Par contre, réfléchir à l'ensemble du projet proposé est nécessaire. Une réflexion sur la base de montants réalistes et détaillés est également souhaitée et souhaitable, d'autant plus, pour un projet de plusieurs millions de francs.

Malheureusement, ce travail n'a pas pu être fait correctement pour le message en question. Sur ce point, le groupe socialiste déplore le manque d'analyse sous l'aspect financier en particulier.

Des documents complémentaires ont été envoyés aux membres de la Commission financière et aux chefs de groupes. Ceux-ci ont permis d'éclaircir certains aspects sans pour autant répondre à toutes nos interrogations. Nous ne sommes toujours pas convaincus ni de l'urgence, ni du montant de cette dépense supplémentaire.

Voici les quelques interrogations que nous avons :

Premièrement, le message aurait pu et dû préciser les coûts liés à un éventuel renvoi du message. Il nous est dit que la clause d'urgence ne pourrait pas être appliquée, en cas de renvoi, avec pour conséquence un retour sur les marchés publics et une inévitable et dommageable augmentation du temps de réalisation des travaux et des coûts. A combien se

seraient montés ces coûts ? Un retour sur les marchés publics aurait-il été vraiment un mal ? Si une ouverture aux marchés publics est voulue par la législation, ce n'est pas juste pour embêter les exécutifs communaux de notre canton.

Deuxièmement, étant donné la situation face à laquelle nous nous trouvons ce soir, qui nous garantit qu'une rallonge supplémentaire ne nous sera pas demandée dans quelques mois ? Bien sûr, des imprévus ne sont, par définition, pas prévisibles mais la légèreté du message nous porte à croire que les surprises quant à cette vieille bâtisse ne sont pas finies. Si nous reconnaissons qu'il n'est pas possible de prévoir ce qui est endommagé, nous ne sommes pas d'accord sur le fait qu'aucun montant ne soit prévu pour cette éventualité. Alors seulement, nous aurions pu décider en connaissance de cause. Le surcoût éventuel estimé à 20 % est-il fiable ?

Troisièmement, est-ce que la responsabilité de cette situation peut être mise sur le dos d'un acteur particulier : le bureau d'architecte, les services techniques qui n'auraient pas rempli un mandat qui n'était peut-être pas suffisamment explicite ? Ou que sais-je, les termites, le capricorne doré ou l'énergie des sportifs utilisant cette salle de gym qui semble trembler de partout ? Il est surprenant que l'état déplorable des charpentes de la salle de sport n'ait été constaté ni anticipé avant ; par exemple, avant de nous présenter une réfection de l'enveloppe pour 7 millions. Et le fait que la structure en brique de cette plus toute jeune bâtisse risquait de poser quelques problèmes, en cas de transformations liées à la loi, n'a pas non plus sauté aux yeux des spécialistes en la matière.

Quatrième interrogation, une analyse approfondie de l'occupation et d'une éventuelle transformation de la salle polyvalente est-elle prévue ? Si non, nous demandons à ce qu'il y en ait une. Dans le but d'une densification des bâtisses, pourquoi vouloir impérativement refaire ce qui ressemblerait à une construction des années 60 ? Pourquoi ne pas prévoir une disposition qui permettrait un éventuel 2^{ème} étage si un jour nous devions encore agrandir cette école.

Cinquièmement, des mesures obligatoires parasismiques ne peuvent-elles pas bénéficier de subventions étatiques. Sommes-nous certains que c'est à notre seule Commune d'endosser les coûts de cette obligation ?

Sixièmement, pourrions-nous avoir des précisions quant à la phrase suivante, issue d'un complément d'information reçu hier par les membres de la Commission financière. Je cite :

- le Conseil communal nous informe qu'il a pris l'option d'une salle de gymnastique double pour l'école du Platy.

Nous aurions souhaité, ce soir, voter un message plus clair, plus détaillé en prenant mieux en compte l'évolution des quartiers autour de cette école qui vient de passer son demi-siècle d'existence. Quand on sait que l'hôpital cantonal ou les immeubles de Villars-Vert ont le même âge, on peut se demander combien de fois ont-ils, eux, bénéficié d'une rénovation ?

L'infrastructure éducative et la sécurité des élèves auraient été acceptées sans problème. Au contraire, nous allons devoir accepter le présent message sans qu'une étude sérieuse se soit penchée sur les réels besoins, sur la manière d'y répondre au mieux et sur les coûts précis d'un tel projet. Surtout, nous allons accepter un message qui, sous la forme qui nous a été présentée, manque d'une quantité d'informations nécessaires à une prise de décision véritablement mûrie.

Le groupe socialiste, je le répète, acceptera de manière unanime le message tel que proposé. Il espère toutefois que sa fonction ne soit pas sous-estimée et attend du Conseil communal des messages rendant possible la pleine et correcte réalisation des tâches qui lui incombent. Nous espérons enfin qu'une commission suivra l'avancement du projet pour que les besoins soient respectés, les attentes, de même que le crédit voté ce soir.

Mme Véronique Polito, Présidente. Mme Schabrun.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de notre séance du 24 septembre 2015, le groupe PCS Centre gauche a pris connaissance du message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon.

Notre parti approuve dans son ensemble le message, bien que le montant demandé ce soir soit considérable. On connaît les difficultés de manque d'espace dans nos écoles et dans celle de Cormanon plus précisément. Cette décision a dû être prise dans l'urgence, car les sondages complémentaires ont démontré que les charpentes de la salle de sport et du hall d'entrée devaient être changées. La décision du Conseil communal d'en profiter pour étudier la variante d'agrandir et de modifier les espaces nous semble judicieuse. Cette modification donnera une plus-value à l'école.

Ayant été membre de la Commission scolaire pendant plusieurs années, je peux vous confirmer les besoins de salles de classe dans nos écoles de Villars-sur-Glâne. L'effectif des

élèves est un « casse-tête » chaque année, car il change toujours. Il peut suffire parfois de l'arrivée sur Villars-sur-Glâne d'une famille avec 2 ou 3 enfants pour devoir ouvrir une classe ! Des estimations sont bien sûr possibles, mais il faut être attentif à laisser une marge de manœuvre. Cette nouvelle réhabilitation donnera aussi la possibilité d'avoir un plus grand espace pour l'accueil extrascolaire. Comme on a pu le constater dans le rapport de la FAEF, avoir un grand et seul espace pour l'accueil extrascolaire est nécessaire car, actuellement, à Cormanon, les enfants sont accueillis dans 3 lieux différents.

Notre parti regrette par contre que ces informations détaillées concernant les besoins réels de cet agrandissement ne soient pas présentées dans le message et soient parvenues par la suite et sur demande !

Toutefois deux questions :

- Dans le message du 19 mars 2015, relatif à la réfection de l'école de Cormanon, on parlait de la possibilité de mettre des panneaux solaires. A la page 3 dudit message, il était écrit «...si les panneaux ne sont pas intégrés à la rénovation, le projet doit de toute façon prévoir la possibilité de les installer ultérieurement... ». Pourquoi donc ne pas les intégrer maintenant vu que c'est une nouvelle construction ?
- Dans le message, il est noté que la salle polyvalente sous la salle de sport ne sera pas démolie. Est-ce que pendant la durée des travaux dans la partie supérieure, cette salle restera accessible ? Car on sait que cette salle est très souvent utilisée.

Ainsi le groupe PCS Centre gauche vous encourage à accepter ce message

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Schnyder.

M. Peter Schnyder, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 24 septembre 2015, le groupe des Verts a pris connaissance du message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon.

Bien entendu, il est absolument nécessaire d'entretenir notre infrastructure scolaire d'une façon efficace, durable et surtout sécuritaire. Nous avons appris que les coûts prévus pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment scolaire ont pris l'ascenseur suite à des études statiques qui ont été exécutées avant le début des travaux. Nous félicitons le Conseil communal et les

services techniques d'avoir entrepris tout de suite les démarches nécessaires et de soumettre au Conseil général ce message afin d'avancer au plus vite dans ce dossier délicat.

Le nouveau projet de démolition-reconstruction offre une surface supplémentaire importante de près de 500 m². L'espace occupé aujourd'hui par l'appartement du concierge sera à l'avenir utilisable à des fins pédagogiques. Le Conseil communal a fourni la semaine passée des informations supplémentaires pour justifier les besoins en nouveaux locaux. Vu le montant important demandé et l'urgence de pouvoir démarrer les travaux nécessaires, nous aurions souhaité recevoir d'emblée un message plus complet. Nous recommandons vivement au Conseil communal de rédiger dorénavant ses messages en incluant toutes les informations pertinentes pour que la préparation puisse se faire d'une façon efficace dans les commissions, ainsi que dans les séances des partis.

Pour toute nouvelle dépense et infrastructure, il convient de démontrer la nécessité d'un tel investissement. Nous avons déjà eu cette discussion lors du projet pour le nouveau bâtiment administratif, mais également pour le message concernant l'assainissement de la maisonnette à St-Apolline. C'est pourquoi, nous incitons le Conseil communal à mieux nous préciser les besoins à long terme d'une façon structurée lors de ses prochains messages.

Nous soutenons le choix proposé de démolir et de reconstruire, au lieu de renforcer la structure actuelle. Nous faisons confiance au Conseil communal pour que cette proposition s'intègre dans la stratégie de développement du site de Cormanon et qu'elle réponde également aux besoins en infrastructures scolaires à court, moyen et long terme.

Malgré la nécessité de prendre une décision rapide, il serait dommage de faire ici preuve d'une vue à trop court terme ou de simple opportunisme. Dans ce contexte, nous nous posons la question s'il faut vraiment conserver le gabarit existant, comme proposé dans le message ? Vu les travaux qui s'annoncent, le potentiel des transformations pourrait-il être exploité de manière encore plus efficace ? De plus, nous recommandons fortement que la Commission d'aménagement soit consultée avant la mise à l'enquête.

Ceci étant dit, le groupe des Verts approuve ce message, en demandant au Conseil communal de bien prendre note de ces remarques, et vous invite à en faire de même.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe PDC s'est réuni le mardi 22 septembre 2015 pour délibérer du message proposé concernant la rénovation de la salle de sport de Cormanon. Informé par leurs conseillers communaux que des informations complémentaires allaient être transmises, le lendemain, aux membres de la Commission financière avec copie aux chefs de groupes, le groupe PDC a renoncé à se prononcer formellement sur le message.

Les membres présents du groupe sont unanimes à vouloir soutenir une réhabilitation de l'école de Cormanon. Cette vieille dame le mérite (pardon pour les quinquagénaires ici présentes) et nos enfants également. Par contre, le message lacunaire proposé par le Conseil communal laisse à désirer. Les compléments reçus il y a une semaine et hier, veille de cette séance, prouvent que le message n'était pas mûr à être présenté, ou qu'il devait être présenté différemment, par exemple par un crédit d'étude complémentaire, puisque nous sommes dans un cas d'urgence, mais aussi dans une volonté de continuité de travail.

Comment accepter 4 millions supplémentaires sur une base d'étude de faisabilité ?

Retour dans le passé :

Message du 31 mai 2012

« ...La pertinence d'une rénovation par rapport à une démolition et reconstruction a été étudiée. Et il en ressort que pour 32'000 m³ existants, la rénovation coûte environ CHF 4.6 millions contre CHF 25 millions pour une démolition et reconstruction d'un même volume. La structure du bâtiment est saine et il ne paraît pas judicieux de démolir... »

« ... A la rénovation extérieure, il faudrait ajouter CHF 2 millions pour la rénovation intérieure afin d'obtenir un bâtiment mis à jour... »

Message du 2 octobre 2014

« ...Un relevé du bâtiment et un bilan thermique ont été effectués pour permettre d'analyser les possibilités de réfection de l'enveloppe et le remplacement du système de chauffage. Le résultat de cette étude définit un cadre budgétaire et des solutions techniques. Pour chaque bâtiment, un devis a été établi sur la base des surfaces effectives avec 20 % de divers et imprévus nécessaires à ce stade de l'étude. Le projet global, y compris la technique, avoisine 5 millions... »

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 octobre 2014

« ...M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour répondre à la Commission financière concernant le mandat en entreprise générale, le bureau d'architectes Lutz a de l'expérience dans le cadre de transformations de bâtiments dans différentes communes. Il a de très beaux exemples, dont la salle de la Prillaz à Estavayer et la réfection de Nuithonie à Villars-sur-Glâne. Il fait du très bon travail.

Il faut reconnaître que dans le cadre de la transformation d'un immeuble, il n'a pas l'expérience de travailler en entreprise générale. Certaines communes auraient fait de mauvaises expériences dans le cadre de transformations en entreprise générale. Cela ne veut pas dire qu'une entreprise générale ne fera pas du bon travail... »

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mars 2015

« ...La Commission financière a entendu les explications du Conseiller communal en charge du dossier par rapport à une série de travaux supplémentaires nécessaires qui expliquent la différence de Fr. 1'700'000.-- par rapport au plan financier 2014-2019 qui prévoyait un montant total de Fr. 5'500'000.-- pour 2015/2016 en relation avec ces travaux... »

Retour dans le présent :

Message pour le Conseil général du 1^{er} octobre 2015

Le 19 mars 2015, le Conseil général de Villars-sur-Glâne a accepté le message relatif à la réfection de l'enveloppe de l'école de Cormanon et le crédit s'y rapportant de CHF 7'120'000.-- Le devis de CHF 7'490'000.-- TTC (y compris les honoraires d'architectes et d'ingénieur chauffage accordés le 2 octobre 2014 de CHF 370'000.--) avait été préparé par LZ&A à Fribourg. Il y était relevé la nécessité de consolider la structure de la toiture, voire de la remplacer. Des sondages complémentaires ont été effectués. Il en a résulté que les charpentes de la salle de sport et du hall d'entrée devaient être intégralement changées. Ces travaux entraînent encore dans le cadre du crédit accepté le 19 mars 2015.

Le devis général adapté à la variante démolition-reconstruction soutenue par le Conseil communal articule un montant total de CHF 11'550'400.-- TTC +/-20% dans lequel sont compris les crédits accordés le 02.10.2014 et le 19.03.2015.

Retour vers le futur :

Message pour la séance du Conseil général du 4 février 2016

Ha non ! Stop, stop, stop ! 5 millions, 7,5 millions, 11,5 millions, qui dit mieux ?

J'entends déjà me dire qu'on ne parle pas de la même chose, qu'on profite de mettre des salles de classe en plus, qu'on va déplacer les AES. Je répondrai que nous payons aujourd'hui des manquements pour nous retrouver dans cette situation d'urgence. Et pour ne pas rallonger mon intervention, je ne m'exprimerai pas sur l'urgence d'avoir une salle de sport, inutilisable pendant un temps x, mais je rappellerai le vieil adage « Il ne faut pas confondre urgence et précipitation ». Bref, le Conseil communal n'a-t-il pas été clair dans sa demande initiale aux architectes ? Les études du premier bureau mandaté pour ce travail ont-elles été incomplètes ? Les Services techniques ont-t-ils failli ? Beaucoup d'interrogations subsistent. Par exemple, le message du 2 octobre 2014 indique qu'un relevé du bâtiment et un bilan thermique ont été effectués et le rapport interne des Services techniques du 18.09.15 dit : « ...16.10.14 adjudication LZ&A. Reprise des études du bureau Lutz avec établissement du devis, relevé, plans d'exécution, détails, adjudication ingénieur bois... ». L'école aurait-elle bougé pour faire deux relevés ou la Commune est-elle si riche pour le payer deux fois.

Autre exemple, le tableau avec l'évolution du nombre de classes dans nos bâtiments de 2015 /2016 à 2019/2020 indique qu'il y aurait 10 salles de classe disponibles dès l'ouverture de l'école du Platy. Quid des pavillons provisoires ? Vont-ils tous disparaître des Rochettes, de Villars-Vert et de Cormanon ? Que sais-je !

Je remarquais lors de notre dernière séance, que la Commission des services techniques, Environnement, Energie et Agenda 21 n'avait pas siégé depuis le début de la législature. N'y avait-t-il pas là, une excellente matière pour soutenir le Conseil communal, respectivement les Services techniques dans leurs réflexions.

Le Conseil communal apportera-t-il des réponses ou s'en sortira-t-il par une pirouette ou un triple lutz ?

Pour terminer, j'ai fait un rêve. Après avoir imaginé une belle passerelle vers Belle-Croix, j'ai rêvé d'une magnifique administration communale, non pas perdue dans Nuithonie mais à la place de l'ancienne salle de gymnastique de Cormanon. J'ai aussi rêvé d'une transformation de l'école existante avec une nouvelle aile de salles de classe au Sud créant une belle et grande cour d'école. Cette cour serait fermée du côté de la route des Ecoles par le bâtiment de la nouvelle salle de sport, double, et des locaux pour les AES.

Le groupe PDC n'ayant pas pu se prononcer lors de sa séance du 22 septembre, je vais demander une interruption de séance afin de pouvoir délibérer en fonction des nouveaux éléments reçus ce soir.

Mme Véronique Polito, Présidente. Autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Que dire du message qui nous est présenté ce soir ! Il y a à la fois tant à critiquer et rien à dire tellement tout cela est pathétique.

Nous en avons vu des messages mal ficelés, imprécis ou encore incomplets, mais celui qui nous est présenté ce soir bat tous les records. Nous savons que le pouvoir use, alors est-ce que nos Conseillers communaux sont en roue libre en attendant sagement la fin de leur mandat et leur réélection ? Est-ce qu'ils passent plus de temps à distribuer des tracts qu'aux affaires communales ? Ou alors ont-ils une si piètre image de notre Conseil qu'ils pensent nous faire avaler n'importe quelle couleuvre ?

Plus sérieusement, beaucoup de questions sont à poser vu la situation décrite.

Tout d'abord, la question de la responsabilité. Qui est responsable de cette situation ? L'architecte précédent ? Nos Services techniques ? Nos Conseillers communaux ? Une réponse claire doit être apportée. En faisant quelques téléphones, afin d'étudier ces messages, j'ai appris que les utilisateurs et connaisseurs de l'école de Cormanon n'étaient pas surpris d'apprendre que la charpente était foutue. Ce n'était donc pas une surprise pour tout le monde.

Le groupe PLR attend que des responsabilités soient établies dans ce dossier et compte sur le Conseil communal afin de demander des explications aux responsables.

La question de l'urgence. Après prise d'informations, il s'avère que la clause d'urgence s'applique uniquement sur le mandat de l'architecte et peut-être de certains ingénieurs. Cette précision importante ne ressort nulle part du message qui nous est présenté. Le reste des montants à adjuger doivent tout de même passer par la phase de marché public. Un planning aurait été souhaitable afin que nous puissions nous rendre compte de l'échelonnement des différents travaux.

La question des chiffres et des besoins. Dans le message original, il nous est fait mention de besoins pour l'AES ainsi que de salles de classe pour les années futures. Il est, de l'avis du

groupe PLR, tout à fait constatable d'envoyer un message dans les délais prescrits par la loi et les règlements avec une simple mention que des informations complémentaires arriveront plus tard, soit deux jours avant la présente séance. Comment voulez-vous que les groupes puissent travailler dans des conditions correctes et se prononcer sans avoir tous les éléments en main, et de surcroît, des éléments d'importance pour la compréhension du message ?

Les chiffres du potentiel de places à l'AES donnés par le Conseil communal sont contestés par la Directrice même de la Fondation AES qui se base sur les prescriptions légales (105 dans le message complémentaire de la responsable du dicastère contre 73 donnés par la Directrice de la Fondation). Une différence de quelques enfants est acceptable, mais là on parle d'une différence de 30 %.

Vous pouvez comprendre qu'avec un tel exemple, la confiance que nous donnions à notre Exécutif est quand même un peu entamée et quelle ne peut plus être aveugle, même si nous parlons d'école et d'enfants.

Pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale, il serait souhaitable de penser à réunir les différentes structures dans un lieu commun ou dans des endroits proches les uns des autres. Développer l'AES (accueil extrascolaire) et installer la crèche dans un endroit identique serait donc judicieux, voire idéal. Cela permettrait d'avoir recours à des solutions pragmatiques pour résoudre certains problèmes. Par exemple :

- Dans les cas où une plage horaire ne serait pas suffisamment remplie (seulement 3 enfants de 4-5 ans), on pourrait éventuellement les placer en crèche. Ainsi l'AES pourrait être fermé, mais les enfants seraient accueillis en crèche, pour autant bien évidemment qu'il y ait de la place (satisfaction des parents car accueil possible, diminution des coûts de personnel, optimisation du taux de remplissage).
- Dans certains cas, les auxiliaires de l'AES pourrait être appelées en renfort dans la crèche ou vice-versa

Il y a des synergies à trouver, d'autant plus que le personnel des AES et des crèches a le même employeur, la FAEF. Réunir les structures sur un même site serait certainement judicieux. Et cette cuisine surdimensionnée pourrait servir aux deux structures. Par ailleurs, cela serait très profitable pour les parents qui ont des fratries et qui doivent mener leurs enfants à plusieurs endroits pour pouvoir enfin partir au travail. On rationalise ainsi pour tout le monde. Le groupe PLR pense que la réflexion sur l'utilisation des locaux peut aller encore un cran plus loin et cela ne peut pas se faire dans la précipitation.

La question des montants. Le devis général avec l'adaptation de la variante démolition se monte à plus de CHF 11'500'000.-- TTC +/- 20%. Le groupe PLR estime qu'il n'est pas à même de se prononcer sur un montant aussi peu précis et souhaite que le projet aille jusqu'au devis selon les normes SIA, soit avec une marge de +/- 10% avant de pouvoir le faire.

Les +/- 20% sur les CHF 11'000'000.-- représentent quand même une fourchette qui se situerait entre CHF 9'200'000.--, dans le meilleur des scénarios et CHF 13'800'000.--, soit un grand écart de plus de CHF 4'000'000.-- dans l'estimation des coûts. Nous ne sommes pas d'accord de libérer les yeux fermés ce soir le montant complémentaire de CHF 4'000'000.-- car il pourrait se transformer en CHF 6'300'000.-- si nous appliquons le pire scénario. Ce n'est pas être pessimiste de le faire, c'est être simplement objectif afin de ne pas être surpris.

Dans le but de laisser le temps au Conseil communal de revoir sa copie tant au niveau des ressources qu'au niveau des budgets, mais afin de maintenir la notion d'urgence que nous comprenons parfaitement pour éviter du retard dans ce dossier, le PLR émet une contre-proposition en réduisant la demande de crédit du Conseil communal de CHF 4'060'400.-- à CHF 400'000.--TTC. Ce montant permettra de maintenir la clause d'urgence, mais également d'obtenir un devis plus précis à +/- 10%. Tout est donc réuni pour que tout le monde reparte content ce soir !

Cette contre-proposition ne remet rien en question par rapport aux enseignants et aux élèves, mais permettra de prendre le temps de réfléchir aux meilleures options et surtout de voter sur des montants beaucoup plus précis et complets.

Mme Véronique Polito, Présidente. Y a-t-il une autre intervention ? M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de mon intervention, j'ai omis de mentionner que la Commission financière souhaite, au cas où le message était accepté, être tenue au courant par le Conseil communal de tout coût supplémentaire, extraordinaire et de toute découverte inattendue dans ce projet. La Commission financière demande non seulement une Commission de bâtisse, mais aussi qu'elle soit informée de près de toute l'évolution financière de ce message.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, il reste beaucoup de questions ouvertes auxquelles, bien entendu, je me suis préparé. J'ai des plans qui peuvent être projetés au beamer et je suis prêt à défendre le budget de +/- 20 % des 11 millions.

D'autre part, la proposition faite, ce soir, par le parti libéral radical est très intéressante. C'est pourquoi, je propose au Conseil communal une interruption de séance afin de pouvoir en discuter.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous allons interrompre la séance durant 10 minutes.

La séance est levée à 20 heures 22. Reprise de la séance à 20 heures 32.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je redonne la parole au Conseil communal, M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Le Conseil communal, à l'unanimité, suit la proposition de M. François Grangier concernant un crédit de Fr. 400'000.--. Toutefois, je précise qu'il s'agit d'un montant de Fr. 440'000.-- TTC pour continuer le travail avec les architectes.

Pour que le débat soit clair au sein du Conseil général, les marchés publics seront ouverts au niveau des entreprises qui viendront travailler sur le site. Les différents éléments qui ont été soulevés, ce soir, et auxquels nous voulions répondre oralement seront intégrés dans le prochain message qui vous sera soumis. Etant donné que les architectes termineront l'étude du projet vers le 1^{er} décembre 2015, avec une plus-value de + / - 10 % comme discuté, nous ne pourrons pas présenter le message au Conseil général lors de la séance du 10 décembre 2015 mais à celle du 4 février 2016.

Dans le cadre de la planification, cela ne devrait pas poser de problème car nous avons prévu la démolition de la partie nord durant les vacances scolaires 2016. Le chantier pourra être mis en place lors du mois de février 2016. Par contre, concernant le crédit que vous avez accepté le 19 mars 2015, les travaux débiteront par le bâtiment sud avec les différents travaux de l'enveloppe. Ainsi l'architecte pourra aller de l'avant et la clause de l'urgence sera respectée.

Dernière précision, si le message est voté le 4 février 2016, il est probable, pour aller de l'avant, que la mise à l'enquête aura lieu de manière concomitante ou peu avant que le Conseil général débattenne sur ce nouveau projet.

Mme Véronique Polito, Présidente. Est-ce-que la Commission financière souhaite prendre position ?

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Non Mme la Présidente.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. J'ai oublié, tout à l'heure, de vous montrer un plan, vu que mon discours était déjà trop long et qu'on va me traiter de rêveur, je vous le montre tout de même. En résumé, nous avons l'administration à la place de la salle de gym, l'école et la salle de gym sont sur le terrain (art. 3439) qui, d'après le nouveau PAL, ne sera plus en zone résidentielle à faible densité, mais en zone habilitée pour ce genre de construction.

Mme Véronique Polito, Présidente. Autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Pour la partie formelle, nous rejoignons la proposition de M. Carrel, soit sur le montant de Fr. 440'000.-- proposé par le Conseil communal et nous supprimons le montant de Fr. 400'000.--.

Mme Véronique Polito, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Je résume la situation.

Le Conseil communal modifie son message et propose un crédit supplémentaire de Fr. 440'000.-- TTC pour effectuer un devis en vue de terminer la réhabilitation de l'école de Cormanon. Est-ce que mon résumé est correct ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, Mme la Présidente, le crédit complémentaire de Fr. 440'000.-- TTC est destiné à permettre aux architectes et aux divers mandataires d'affiner les travaux afin que le Conseil communal puisse présenter au Conseil général un devis précis pour les travaux à réaliser.

Mme Véronique Polito, Présidente. S'il n'y a pas d'autres prises de position, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message modifié en accordant un crédit supplémentaire d'étude de Fr. 440'000.-- TTC pour la réhabilitation de l'école de Cormanon et autorisent le Conseil communal de recourir à l'emprunt sont priés de le manifester par main levée.

Le crédit supplémentaire d'étude de Fr. 440'000.-- TTC pour la réhabilitation de l'école de Cormanon est accepté à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

4. Divers

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. J'ai deux points dans les divers à vous communiquer.

Le premier, je vous informe que la 2^{ème} mise à l'enquête publique du PAL (Plan d'aménagement local) paraîtra le 13 novembre 2015 dans la Feuille officielle. Nous avons eu l'occasion, durant ces 13-14 derniers mois, d'affiner notre plan d'aménagement local en raison des contraintes et des évolutions aux niveaux cantonal et fédéral dans le domaine. Il n'y aura pas de séance publique d'informations pour cette 2^{ème} mise à l'enquête. Par contre, il y aura des plages horaires à disposition pour visionner les plans. Le Conseil communal et les Services techniques seront présents pour les citoyens qui souhaitent s'informer.

Le deuxième point concerne la passerelle Villars-Vert - Moncor. Comme vous avez pu le constater, les travaux n'ont pas commencé. La raison est que le Canton étudie de manière approfondie le réaménagement du carrefour de Belle-Croix qui lui-même, dépend de l'aménagement de la sortie de l'autoroute Fribourg-Sud. Il s'agit d'un projet important permettant de donner accès à la zone de Bertigny qui est amenée à devenir une zone stratégique cantonale pour l'activité des entreprises et également de donner un accès nord à l'Hôpital cantonal. Ces travaux avancent. Le projet de passerelle, pour être sûr que la construction se fasse sur le gabarit correspondant, est momentanément mis en attente. C'était, d'ailleurs, une des remarques de ce Conseil, lorsque nous avons discuté du crédit.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres divers ? M. Rudaz.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. J'ai une question concernant la 2^{ème} mise à l'enquête du PAL. Est-ce qu'on pourra consulter le dossier sur internet ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Oui, tous les documents seront disponibles en ligne dès leur publication dans la Feuille Officielle.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres questions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. J'aimerais connaître l'évolution du projet de l'administration communale à Nuithonie. Le planning, que nous avons reçu avec le message y relatif, mentionnait que le lancement du concours 1^{er} degré aurait lieu fin août 2015 et nous sommes le 1^{er} octobre 2015.

Mme Véronique Polito, Présidente. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Les travaux suivent leur cours. Nous avons examiné avec attention toutes les possibilités et demandé à notre mandataire de nous préparer un projet en chiffrant toutes les étapes des coûts que cela implique dans la face préparatoire pour la Commune, ainsi que pour lui-même.

Nous étudions également une autre possibilité qui pourrait se présenter, mais en l'état du dossier, je ne peux pas vous en dire davantage. J'espère que d'ici la séance de décembre 2015, nous pourrons vous soumettre une nouvelle demande pour la poursuite de ces travaux.

Mme Véronique Polito, Présidente. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Je voulais juste relever un élément important dans le point 2 de l'ordre du jour où je n'ai pas pu m'exprimer.

Je voulais simplement relever l'importance et l'excellent travail de ces hommes de l'ombre qui sont les pompiers de la Commune de Villars-sur-Glâne, tout en relevant le travail de notre commandant de corps qui, années après années, gère le budget correctement. Faisant partie de la Commission du feu, je tenais à le mentionner. Comme je n'ai pas pu m'exprimer dans le point 2 car on n'a pas vu ma petite main se lever, je voulais simplement terminer sur cette petite note de positivité.

Mme Véronique Polito, Présidente. Merci Mme Fässler et on s'excuse de pas vous avoir aperçue tout à l'heure. M. Pittet.

M. Jean-Yves Pittet, Conseiller général. A cent cinquante mètres d'ici, il y avait un chêne, plusieurs fois centenaire, qui a disparu. Peut-on me renseigner à ce sujet ?

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Rudaz.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. C'est un coup de vent qui l'a déraciné. Je l'ai vu, c'était l'année passée, un dimanche du mois d'avril, vers Pâques.

Mme Véronique Polito, Présidente. Y a-t-il un autre divers de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à la Vice-présidente, Mme Vorlet.

Mme Martine Vorlet, Vice-présidente. Comme c'est à moi que revient le plaisir d'organiser la sortie du Conseil général, je vous informe qu'elle se fera en début d'année prochaine, en janvier ou février. Il a été décidé ainsi afin de nous donner une dernière occasion de se rencontrer de manière informelle avant la fin de la législature et avant l'échéance des prochaines élections. Vous en serez informés en temps utile.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous arrivons au terme de cette séance. Je tiens à remercier le Conseil général et le Conseil communal pour le climat constructif et la discipline dans lesquels se sont déroulés les débats de ce soir malgré un moment houleux. J'invite tout le monde à participer à l'apéritif offert par la Commune. Je déclare la séance levée.

La séance est levée à 20 heures 44.

Le secrétaire



Emmanuel Roulin



La Présidente



Véronique Polito

